



CONSEIL D'ECOLE n°1 du lundi 9 novembre 2020
Ecole élémentaire publique Simone Veil

18 Rue des écoles 35 630 VIGNOC

Tél : 07 50 55 63 20 /ecole.0351620W@ac-rennes.fr

Présents : Mme Garnier (Adjointe aux affaires scolaires) et M. Montagné (Responsable du centre de loisirs)

M. Monfort, Mme Chow, Mme Bernard, Mme Henaff et Mme Roux (Représentants titulaires des parents d'élèves),

Mme Morin, Mme Corlay, Mme Lecourt, Mme Sanquer-Paillard, Madame Brunel et Madame Guillou (Enseignantes)

Mme Bodin (Directrice)

Excusés : M. Guichoux (Inspecteur de la circonscription), M. Duclos (représentant titulaire des parents d'élèves) Mme Cherel et Mme Guitton (Représentantes suppléantes des parents d'élèves), M. Houitte (Maire).

Début du conseil d'école en visioconférence à 18h30.

1) Fonctionnement du conseil d'école et installation des nouveaux représentants de parents d'élèves

Les membres du conseil d'école se présentent.

Le conseil d'école réunit les représentants de la communauté éducative, il donne son avis sur les principales questions de la vie scolaire et vote le règlement intérieur et adopte le projet d'école.

Il se réunit 15 jours suivant la proclamation des résultats des élections.

Les membres de droit du conseil d'école sont :

La directrice, 2 élus représentant la municipalité, les enseignantes de l'école, les représentants des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école, l'inspecteur de la circonscription

Les suppléants et le responsable du centre de loisirs assistent au conseil d'école avec voix consultative.

La directrice est la présidente du conseil et dans ce cadre, elle distribue la parole, permet le respect de l'ordre du jour dans le temps imparti et anime les échanges.

L'ordre du jour est envoyé au moins 8 jours avant la date du conseil.

Le projet du règlement est envoyé aux membres de droit préalablement.

ELECTIONS:

Participation 54,07% année 2019 : 56,3%

Les élections se sont déroulées exclusivement par correspondance.

2) Adoption du règlement intérieur

Le règlement est écrit en conformité avec le plan départemental du 3 juillet 2020.

LECTURE DES MODIFICATIONS

Le vote du règlement : 13 votes pour.

Le nouveau règlement est adopté.

3)Effectifs et bilan de rentrée :

ELEVES par niveaux:	ELEVES Répartis en 6 classes :
147 élèves	CP/CE1 : 23
CP : 32	CP/CE1 : 23
CE1 : 27	CE1/CE2 : 22
CE2 : 34	CE2 : 25
CM1 : 35	CM1/CM2 : 28
CM2 : 19	CM1/CM2 : 26

2 élèves MDPH en situation de handicap dont 1 en scolarité alternée école/ITEP.

2 élèves avec un PAI asthme et allergie.

Échange de service en anglais : Madame Morin enseigne l'anglais 2 fois par semaine le lundi et le jeudi dans la classe de Madame Brunel.

Échange de service en histoire géographie en cycle 3 le lundi.

ENSEIGNANTES

5 titulaires et 1 enseignante à titre provisoire pour un an.

Mesdames Corlay et LeGall assurent les compléments de service : Madame Corlay le lundi en CE2 et le vendredi en CP/CE1 ; Madame LeGall un jeudi sur 2 et certains mercredis en CM1/CM2.

Journée de décharge administrative de la directrice : le lundi

EVS : Madame Carole Tricart-Leroy est à temps complet sur l'école.

La directrice souligne:

L'année prochaine : seulement 19 élèves partent et au moins 35 élèves arrivent.

Cette année il y a eu une augmentation de 10 élèves, avec l'arrivée de nouvelles familles dont les enfants sont en cycle 3.

L'année prochaine, il y aura une augmentation certaine des effectifs $((147-19)+35=163$; $163:6=27,1$ par classe).

Questions des parents :

Une ouverture d'une classe est-elle possible? La cantine pourra-t-elle accueillir tous les élèves ?

Réponse de la mairie :

L'EN prendra la décision de l'ouverture de la classe, la cantine peut accueillir tous les élèves.

4)La situation sanitaire à l'école

Il y a eu une collaboration étroite avec les élus et Madame Guihéneuf la secrétaire de la mairie et le centre de loisirs. Tout révisé le vendredi 30 octobre.

La mise en place du nouveau protocole sanitaire a été effective dès le lundi.

Il y a 3 entrées, des toilettes différenciées, des cours différenciés. L'organisation reste la même pour toute la journée (temps scolaire et péri-scolaire).

-Aération

La directrice questionne sur l'utilisation de détecteur de CO2 pour permettre une aération contrôlée et éviter une perte énergétique.

La réponse de la mairie est : l'aération est primordiale.

-Brassage limité

La directrice souligne:

L'efficacité et le sérieux au niveau du ménage.

L'équipe enseignante remercie la mairie pour le temps d'accueil mis en place le lundi 2 novembre. Il a permis de retrouver les élèves le plus sereinement possible.

Questions des parents: Est-ce que les élèves ont le choix entre le savon et le gel ?

Réponse des enseignantes : le savon est privilégié mais le gel peut être utilisé à des moments précis pour permettre plus d'efficacité.

Pour l'instant certaines réunions (équipes éducatives, ESS) sont maintenues. En revanche les réunions parents/enseignantes de la période 2 concernant le premier bilan scolaire seront à repenser.

5)Présentation des comptes de la coopérative et du fonctionnement

BILAN 2019-2020 : voir document

La coopérative scolaire est affiliée à l'OCCE (Office Central de la Coopération à l'Ecole). Sur un plan juridique, les écoles primaires publiques, à la différence des lycées et collèges, ne sont pas considérées comme des établissements publics. Elles ne jouissent pas de la personnalité civile et morale et, en tant qu'établissement, n'ont aucune autonomie financière. En l'absence d'association ou de coopérative OCCE, aucun argent ne doit circuler dans l'école C'est donc grâce à l'OCCE que l'argent peut être géré à l'école.

L'OCCE est une association ayant pour objet de favoriser la coopération. Chaque membre de l'école (élèves et adultes) est adhérent à l'OCCE. Une cotisation de 2,00€ par élève et de 4,25€ par adulte est versée à l'OCCE. A Vignoc, la cotisation n'est pas demandée aux familles.

Cela représente 294 euros.

Question des parents: Pourquoi la mairie n'a-t-elle pas versé de subventions?

Réponse de Madame Garnier: cela va être corrigé, régularisé.

Pour l'instant, aucune demande de dons a été demandée aux familles.

6)Les projets en lien avec le projet d'école et les programmes :

La situation sanitaire nous oblige à restreinte les actions à l'extérieur.

- **Améliorer le vivre ensemble par la coopération**

école

- élections des délégués

classes

- CE2, et CE2/CM1 projet coup de cœur de l'OCCE
- CE2 : projet pratiques théâtrales de l'OCCE: rencontre départementale
- CE2 : projet étamines
- CM1/CM2 : phil OCCE
- CE2 : correspondance scolaire avec l'école Duchesse Anne (Rennes)

- **Parcours éducation artistique et culturelle**

Projet global autour de la pratique instrumentale

Deux étudiants du CFMI interviennent dans 4 classes: 3 classes : CP-CE1 Madame Guillou/CE1-CE2 Madame Brunel/ CE2 Madame Bodin/CM1-CM2 Madame Morin

E.P.S

Pratique de la natation : CM1/CM2

7) Plan particulier de mise en sûreté (PPMS)

VIGIPIRATE attentat a été de nouveau déclenché. Les abords de l'école ont été davantage sécurisés.

En début d'année, 2 exercices doivent être fait :

- un exercice incendie a eu lieu le lundi 12 octobre.
- un exercice intrusion est à faire. Les contraintes sanitaires ne sont pas compatibles avec la forme actuelle de cet exercice intrusion.

Le PPMS a été réactualisé et envoyé aux services compétents de l'Education Nationale
Il y aura 3 exercices incendie et 2 exercices intrusion/ attentat.

8)Questions des parents:

-Le collège de Melesse: quel avenir pour les enfants de Vignoc?

Réponse de la mairie : La mairie souhaite que les collégiens vignocois soient scolarisés à la Mézière. La carte scolaire sera réétudiée en 2022. Mme Garnier propose d'organiser un échange entre Madame Gaëlle Maestries (conseillère départementale) et les parents d'élèves. Il est important que les parents s'expriment sur cette carte scolaire.

Question des parents : Et pour les fratries ?

Réponse de la mairie : la fratrie peut suivre, s'il y a déjà un enfant au collège de la Mézière.

-L'augmentation des effectifs: comment anticiper l'ouverture d'une nouvelle classe? La classe 7 est- elle fonctionnelle? Où se passeront les activités qui avaient lieu dans cette salle?

Réponse de la mairie : La classe 7 sera utilisée et fonctionnelle s'il y a une ouverture. Toutes les activités qui ont lieu dans cette salle seront réorganisées mais le conseil d'école n'est pas le lieu de cette réorganisation.

-Le projet d'agrandissement de l'école: où en est-il?

Réponse de la mairie:Nous y travaillons.

Question d'enseignante : Les enseignantes seront-elles associées au projet ?

Réponse de la mairie : Bien évidemment.

-La cantine: Est-elle assez grande? L'ambiance est très bruyante, le temps de cantine est long, serait-il envisageable de faire deux services?

Réponse de la mairie : Le déplacement de la cantine à cause du protocole sanitaire permet de respecter les groupes de l'école et le taux d'encadrement a été augmenté. Donc la cantine peut accueillir les enfants.

Question des parents: Combien d'élèves peuvent être accueillis dans la cantine ? Pourquoi n'est-il pas envisagé un double service actuellement comme cela est prévu pour la nouvelle cantine ?

Réponse de la mairie : Le double service dans la nouvelle cantine n'a pas été acté. Ce serait possible de le mettre en place mais dans ce cas là le temps méridien doit être rallongé.

Question des parents : Le double service dans la nouvelle cantine a-t-il été acté lors de la réunion publique ?

Réponse de la mairie: Ce point est encore en discussion.

Question des parents : Quelle est la capacité actuelle possible de la cantine ?

Réponse de la mairie : Il ne m'est pas possible de vous donner un nombre mais nous sommes en capacité.

Question des parents : Quand est prévue la nouvelle cantine ?

Réponse de la mairie : la priorité est l'école maternelle, le centre de loisirs et la nouvelle restauration avec une cuisine et on y travaille.

Question des parents : Y aura-t-il une communication de ces projets, de l'évolution de ces projets aux parents ?

Réponse de la mairie: Nous y travaillerons et nous communiquerons.

-L'aménagement de l'entrée des CM1/CM2 est-il possible? L'aide aux devoirs est suspendue à cause de la situation sanitaire, y aurait-il une autre organisation possible?

L'aménagement de l'entrée de CM1/CM2 a été traité en même temps que le nouveau protocole.

Réponse de la mairie concernant l'aide aux devoirs : Dans le contexte actuel, les bénévoles de l'aide aux devoirs ne sont pas autorisés à continuer l'activité. Mais si des parents volontaires veulent venir, ils sont les bienvenus.

Question des parents : Et sur le temps périscolaire ?

Réponse du responsable : Cela peut être discuté avec l'association mais ce n'est pas l'activité essentielle du centre de loisirs.

-Un bilan des TAP est-il prévu au niveau des enfants, des parents?

Réponse de la mairie : C'est prévu. Il y a des bilans chaque trimestre.

Réponse du responsable : Un forum aurait dû avoir lieu en fin d'année dernière mais la situation sanitaire a obligé à annuler.

-L'écriture du nouveau PEDT : où en est-il?

Réponse de la mairie : Nous venons de recruter une coordinatrice qui va mettre en lien toutes

les instances. C'est un mi-temps annualisé. Il y aura une communication à ce sujet.

Question des parents : Quel est le rôle de cette coordinatrice ?

Réponse de la mairie : Elle aura pour mission de faire un diagnostic de notre territoire et d'écrire un projet pour créer des objectifs communs. Il y a déjà eu des réunions préparatoires en juin et en septembre.

-L'apprentissage de l'anglais à l'école élémentaire? Des difficultés au collège de La Mézière?

Depuis quelques années, les élèves ont des difficultés avec un professeur. La marche est grande au niveau des connaissances entre le CM2 et la sixième.

Réponse des enseignantes : La question est à poser aux collègues d'anglais du collège , Madame Morin s'en charge.

Le conseil d'école se clôture à 20h25.

Secrétaire:Madame Isabelle Morin, enseignante